



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
W A L L O N I E I B R U X E L L E S

**Marie-Dominique Simonet**  
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

**« Pédagogie Nomade »**  
**Aux Parents et aux Elèves**

**PAR COURRIEL**

Bruxelles, le 28 octobre 2011

*Nos réf.: MDS/PV/AM/np – 28.10.2011 -  
Dossier géré par Alain MAINGAIN (tél.: 02/801.78.78)  
Par courriel*

Chers Parents,  
Chères et chers élèves,

Réuni ces 27 et 28 octobre, le Gouvernement de la Communauté française a décidé de mettre fin à la convention de coopération avec l'ASBL « Périple en la demeure » visant à mettre en œuvre le projet « Pédagogie Nomade ».

Tant l'intérêt des élèves, déstabilisés par la succession des événements depuis quelques semaines, que la pertinence de la philosophie du projet justifient de le poursuivre, en tant que projet-pilote au sein du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française et rattaché à l'Athénée Royal de Vielsalm.

Il a donc été proposé au Gouvernement de poursuivre le projet de pédagogie alternative institutionnelle officiellement sur le site de GOUVY, avec une équipe de professeurs volontaires, au bénéfice de tous les élèves et des parents qui le souhaitent. Les cours y reprendront pour tous dès le 7 novembre.

La délocalisation impliquera une réappropriation d'un lieu différent par les élèves et les enseignants, un défi de co-construction durable. Les enseignants, dont l'équipe sera étoffée par cooptation à partir de candidatures spontanées déjà exprimées, veilleront à maintenir toutes les caractéristiques pédagogiques (pédagogie du contrat, pédagogie du projet, interdisciplinarité, ...) et institutionnelles (dont la gestion participative du projet). Les dispositifs de rapport au savoir, d'enseignement, d'activités spécifiques, de co-gestion, d'évaluation seront identiques.

Les élèves concernés par le projet de pédagogie alternative sont régulièrement inscrits au sein de l'Athénée Royal de Vielsalm. Ce statut leur est tout normalement préservé et leur donne droit, en tant qu'élèves réguliers, à la sanction des études au terme de l'année scolaire.

Les élèves ne souhaitant pas poursuivre dans le cadre du projet relocalisé à GOUVY soit bénéficieront d'un soutien à l'inscription dans toute école du réseau de leur choix par le biais

des Commissions zonales ou centrales d'aide aux inscriptions, soit bénéficieront d'une dérogation pour une inscription tardive dans le cadre de l'enseignement à domicile, assortie, le cas échéant, d'une inscription aux épreuves du jury. Il importe que ces élèves se fassent connaître dès le 7 novembre auprès de Madame HUVENERS, la Préfète de l'AR VIELSALM.

Durant la semaine du 7 novembre, les membres des équipes mobiles continueront d'assurer une présence sur le site de GOUVY, se mettant à l'écoute des jeunes durant ces moments de re-construction collective.

Mon souci a été de dénouer ce temps de crise avec une attention pour la personne de chaque jeune. Je souhaite à chacune et chacun de profiter des congés pour se ressourcer et retrouver l'apaisement nécessaire à une suite de qualité.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Chers Parents, Chères élèves, Chers élèves, en l'expression de mes sentiments distingués.

**Paul VERWILGHEN**  
**Chef de Cabinet**

**Pour La Ministre,**  
**Marie-Dominique SIMONET**